Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1055

Artikel: Les parents se mobilisent à Yverdon
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021042

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de pompes à chaleur, d'éoliennes, etc. Quelques propriétaires ont profité de cette disposition pour installer des capteurs solaires ou pompes à chaleur.

Nature en ville – Soleure (15 500 hab.)
Le gazon standard des espaces verts de la ville est peu à peu transformé en des espaces vitaux pleins de diversité et de couleurs. De nombreuses surfaces goudronnées ont changé de visage et le gris a fait place à de petits jardins fleuris. Un inventaire des sites naturels, élaboré en 1988, a permis de revaloriser l'aménagement naturel en ville (...). Les jardiniers communaux ont été formés en fonction des nouveaux plans d'entretien. Un concours a encouragé les propriétaires à aménager de façon naturelle les devants et les arrière-cours d'immeubles ou à reverdir façades et toitures. En 1990, une exposition du Musée d'histoire naturelle a été consacrée au contraste entre ville et nature. L'entretien extensif des espaces verts fait figure d'exemple, afin de promouvoir l'idée du jardin naturel.

Récupération des eaux de pluie – Chêne-Bourg/GE (6400 hab.)
L'utilisation des eaux de pluie permet d'économiser l'eau et de décharger les stations d'épuration. Ainsi, dans le cadre de la construction d'un bâtiment scolaire, la commune s'est dotée d'un système de récupération des eaux de pluie pour les sanitaires. ■

IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

Indigne vengeance

La Municipalité de Morges et le Conseil national avaient chacun leurs raisons de se venger de Francine Jeanprêtre. Les deux assemblées perdent un peu de leur dignité et de leur crédibilité dans une démarche mesquine.

(*pi*) Les Chambres fédérales n'ont pas terminé en beauté la dernière session de cette législature: après avoir accepté sans compensation et en faisant des pirouettes avec la procédure la révision du droit de timbre, le Conseil national a décidé de ne pas entrer en matière sur la levée d'immunité parlementaire de la Vaudoise Francine Jeanprêtre, en clair donc de lui refuser son soutien.
Rappelons que nous nous sommes déjà prononcés sur la survivance de ce privilège accordé aux parlementaires et avons conclu en faveur de sa suppression: même si les juges sont soumis à élection politique, la séparation des pouvoirs est garantie dans notre pays. Il n'y a, à nos yeux, plus aucune raison de maintenir une immunité au nom de la liberté d'expression, celle-ci étant suffisamment garantie à tout un chacun.
Le fait que, le même jour, le Conseil national ait notamment accordé sa protection à Jean Spielmann et à Jean Ziegler, parce que les écrits incriminés ne faisaient que reprendre ce qu'ils avaient déjà dit à la tribune, illustre bien l'incohérence de l'immunité telle qu'elle existe aujourd'hui: il aurait suffi à Francine Jeanprêtre de déclarer devant ses pairs que sa charge de municipale l'avait amenée à savoir que la commune de Morges pratiquait l'interdiction professionnelle pour qu'elle puisse ensuite l'écrire dans les gazettes sans risque de poursuites. Et n'importe quel élu fédéral peut diffamer, à la tribune de son Conseil, sans risque de poursuites. La crédibilité des députés n'a vraiment rien à gagner au maintien de l'immunité parlementaire.
Mais l'immunité existant et étant assez largement utilisée, son application, laissée à la libre application des Chambres, doit être uniforme. En ce sens là non-entrée en matière pour Francine Jeanprêtre est scandaleuse. S'exprimant a posteriori dans *24 Heures*, en citant des exemples anonymes dont elle a eu connaissance par son activité de conseillère municipale à Morges pour illustrer l'utilisation faite par les autorités de renseignements confidentiels, Francine Jeanprêtre remplissait sans nul doute son mandat d'élue fédérale. Et l'intérêt des citoyens à connaître certaines pratiques de leurs autorités l'emporte évidemment sur l'intérêt de ces autorités à voir le secret de leurs délibérations à ce point garanti. Secret des délibérations par ailleurs fort peu respecté en d'autres occasions; des magistrats se sont déjà exprimés publiquement et parfois courageusement sur les motifs d'un non-engagement, sans parler d'indiscrétions plus ciblées.
Si le Parlement se lance dans les basses vengeances, on ne peut évidemment plus guère reprocher à la Municipalité de Morges, à l'origine de la plainte, d'en faire autant. Sa démarche est pourtant mesquine et d'une incroyable légèreté. Car la commune ne peut se prévaloir d'aucun dommage à la suite des «révélations» de son ancienne municipale. Si procès il y a, le juge pouvant aussi bien classer l'affaire, il ne contribuera qu'à ridiculiser cette Municipalité qui se bat pour que ne soit pas dit ce que tout le monde sait. ■

Les parents se mobilisent à Yverdon

Si les communes savent parfois jouer les pionnières, il est souvent utile que les habitants leur soufflent les actions à entreprendre. Exemplaire de ce point de vue le travail de l'Association des parents d'élèves d'Yverdon et environ (APEY). Conscients du danger couru par les enfants qui se rendent à pied à l'école et sensibles aux statistiques (20 morts et 874 blessés en Suisse en 1989 sur le chemin de l'école), des parents se sont mobilisés pour passer leur ville au peigne fin et entreprendre une démarche constructive.
Première phase, un questionnaire est remis aux parents par l'intermédiaire des enfants qui le reçoivent des mains des enseignants. Collaboration donc dès le départ des autorités. Le taux de réponse est remarquable: 66%.
Deuxième phase, les réponses sont dépouillées et les points noirs ou problèmes répertoriés et situés sur une carte.
Troisième phase, des solutions sont envisagées, étudiées et mises sur papier, en partie en s'inspirant des propositions faites par les parents.
Enfin, l'entier du travail est réuni sous forme d'un document de près de 200 pages et remis aux autorités.
L'accueil y est positif, tant au service d'urbanisme que par le commissaire de police qui estime qu'il s'agit là d'un «excellent boulot». Tout ne sera certes pas réalisé, et surtout pas tout de suite, mais, poursuit le commissaire Vuillamy «les choix retenus par l'APEY ne peuvent évidemment pas être ignorés lorsque des travaux sont envisagés. Et l'association est systématiquement consultée dans de tels cas».